



Maintien de la Qualification Q1 Q2 et Q3 2019

Contrôleur Technique Automobile Véhicules Lourds

1. LA PARTIE Q1 2019

1.1 DESCRIPTIF DE LA PARTIE Q1

A) ACTION DE FORMATION

SECTA organise via son Département Formation, l'action de formation suivante :

Intitulé du stage :

Maintien de la qualification Q1 de contrôleur technique automobile véhicules lourds.

Objectifs :

Maintien des connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité de contrôleur technique automobile véhicules lourds, conformément aux textes réglementaires en vigueur régissant cette activité, et notamment l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et les textes subséquents.

Plan de formation :

(Voir documents ci-après)

A l'issue de la partie Q1 :

Sous réserve d'un résultat satisfaisant au contrôle des connaissances théoriques, le stagiaire accède à la partie Q2 du stage.

Organisation :

Le maintien de qualification Q1 POIDS LOURDS est dispensé de la manière suivante sur une durée de 24 h :

=>24 heures de formation en salle (dont 1 h 00 de test de validation)

Partie sur site : 24 heures de formation en présentiel.

B) ORGANISATION DE LA PARTIE Q1

Dossier	Contenu de la formation Q1		
Modules 1 à 17 + test Q1	L'ensemble du contenu de la formation Q1 est identique à l'organisation énumérée au B) ORGANISATION DE LA PARTIE Q1 du dossier d'approbation PL - Q1 - SECTA-19-PL-MQ-24H-V.00/A.		
	Durée totale Q1	24 h 00	24 h 00



PROGRAMME DE FORMATION

C) DEROULEMENT DE LA PARTIE Q1

Le déroulement de la partie Q1 est identique à celui mentionné dans le dossier d'approbation PL - Q1 - SECTA-19-PL-MQ-24H-V.00/A.

1.2 CONTENU DETAILLE ET DEROULEMENT DES MODULES DE FORMATION Q1 :

A) MODULES SUR SITE 24h00

Le contenu détaillé et déroulement des modules de formation Q1 est identique à celui mentionné dans le dossier d'approbation PL - Q1 - SECTA-19-PL-MQ-24H-V.00/A.

2. LA PARTIE Q2 2019

1.1 DESCRIPTIF DE LA PARTIE Q2

A) ACTION DE FORMATION

SECTA organise via son Département Formation, l'action de formation suivante :

Intitulé de la partie Q2 :

Maintien de la qualification Q2 de contrôleur technique automobile véhicules lourds.

Objectifs :

Maintien des connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité de contrôleur technique automobile véhicules lourds, conformément aux textes réglementaires en vigueur régissant cette activité, et notamment l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et les textes subséquents.

Plan de formation :

(Voir documents ci-après)

A l'issue de la partie Q2 :

Sous réserve d'un résultat satisfaisant au contrôle des connaissances théoriques, le stagiaire accède à la partie Q3 du stage.

Organisation :

Le maintien de qualification POIDS LOURDS Qualification Q2 est dispensé de la manière suivante :

=>7 heures de formation en présentiel

B) ORGANISATION DE LA PARTIE Q2

Dossier	Contenu de la formation Q2		
Modules 1 à 3 + test Q2	L'ensemble du contenu de la formation Q2 est identique à l'organisation énumérée au B) ORGANISATION DE LA PARTIE Q1 du dossier d'approbation PL - Q2 - SECTA-19-PL-FC TCP-7H-V.00/A.		
	Durée totale Q2	7 h 00	7 h 00

C) DEROULEMENT DE LA PARTIE Q2 :



PROGRAMME DE FORMATION

Le déroulement de la partie Q2 est identique à celui mentionné dans le dossier d'approbation PL – Q2 - SECTA-19-PL–FC TCP-7H-V.00/A.

1.2 DEROULEMENT DES MODULES DE FORMATION Q2

MODULES TECHNIQUES GENERAUX : 7h00 DE TCP

Le contenu détaillé et déroulement des modules de formation Q2 est identique à celui mentionné dans le dossier d'approbation PL - Q2 - SECTA-19-PL–FC TCP-7H-V.00/A.

3. LA PARTIE Q3 2019

1.1 DESCRIPTIF DE LA PARTIE Q3

A) ACTION DE FORMATION

SECTA organise via son Département Formation, l'action de formation suivante :

Intitulé de la partie Q3 :

Maintien de la qualification Q3 de contrôleur technique automobile véhicules lourds.

Objectifs :

Maintien des connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité de contrôleur technique automobile véhicules lourds, conformément aux textes réglementaires en vigueur régissant cette activité, et notamment l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et les textes subséquents.

Plan de formation :

(Voir documents ci-après)

A l'issue de la formation :

Sous réserve d'un résultat satisfaisant au contrôle des connaissances théoriques, délivrance d'une attestation de stage Q3 précisant d'une part le résultat satisfaisant et la référence du programme approuvé «SECTA-19-PL–MQ TV-38H-V.00»et la date d'achèvement de celle-ci.

Organisation :

Le maintien de qualification POIDS LOURDS Qualification Q3 est dispensé de la manière suivante :
- 7 heures de formation en présentiel



PROGRAMME DE FORMATION

B) ORGANISATION DE LA PARTIE Q3 2019

Dossier	Désignation module	Contenu de la formation Q3	Durée module	Durée totale des modules
Module 1	Contrôle des flexibles (flexibles concernés, documents spécifiques, prescriptions)	<ul style="list-style-type: none"> Extrait de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres <ul style="list-style-type: none"> ✓ APPENDICE IV.7 : VISITES TECHNIQUES DES VÉHICULES Analyses documents spécifiques « procès-verbal d'épreuve » Points de contrôle 14.1.4. DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DES FLEXIBLES DE CITERNE et 14.5.4. FLEXIBLE de l'IT PL F14. Travaux dirigés 	1 h 15	1 h 15
Module 2	Equipements obligatoires d'une citerne en fonction de son certificat d'agrément	<ul style="list-style-type: none"> Point de contrôle 14.5.3. ÉQUIPEMENTS DE LA CITERNE de l'IT PL F14. ADR 2019 <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispositions spéciales TE pour les citernes ADR Arrêté du 19 décembre 1995 relatif à la lutte contre les émissions de composés organiques volatils résultant de la distribution de l'essence des terminaux aux stations-service Travaux dirigés 	2 h 00	2 h 00
Module 3	Instruction technique 14 – CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES POUR VÉHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES SOUMIS A CERTIFICAT D'AGRÉMENT	<ul style="list-style-type: none"> Instruction technique 14 – CONTRÔLES SUPPLÉMENTAIRES POUR VÉHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES SOUMIS A CERTIFICAT D'AGRÉMENT Extrait ADR 2019 Travaux dirigés 	3 h 15	3 h 15
Test Q.C.M.Q2			0 h 30	0 h 30
Durée totale Q2			7 h 00	7 h 00

C) DEROULEMENT DE LA PARTIE Q3 :

La formation maintien de la qualification Q3 d'une durée de 7 heures est dispensée sur site par un des formateurs nommés au §4.

Le nombre de participants est limité à 12 stagiaires par sessions.

Modules en présentiel

Cette partie, dispensée par un des formateurs nommés au §4, se déroule à la suite du stage de maintien de qualification Q1 et Q2. Les modules techniques généraux imposés sont abordés au cours de cette journée.

Validation de la formation

Le test des connaissances à la fin de la partie Q3 est composé d'une série de 20 questions (**minimum 14/20**).

Il permet notamment pour la correction, d'aborder les questions diverses et de corriger rapidement les tests réalisés par les contrôleurs techniques poids lourds. Les éventuels écarts qui pourraient naître d'une mauvaise interprétation de la réglementation ou des procédures en vigueur sont alors levés.



PROGRAMME DE FORMATION

Dans le cas d'un résultat insatisfaisant au stage présentiel de la partie Q3, le stagiaire devra suivre un nouveau stage de maintien de qualification 2019 de cette même qualification.

La validation de la partie Q3 conduit à la délivrance de l'attestation de stage « Maintien de qualification PL 2019 Q3 » précisant d'une part le résultat satisfaisant et la référence du programme approuvé et la date d'achèvement de celle-ci.

Lieu de la formation

Les formations sont dispensées dans les centres de contrôles ayant une salle annexe ou à proximité pouvant accueillir les stagiaires.

Horaires :

Début à 08h00 et fin à 16h00 avec des pauses placées à la convenance du formateur.

D) METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES Q1, Q2 et Q3

La méthode et les moyens pédagogiques mis en œuvre ont pour objectifs de :

- Réaliser les visites techniques conformes à la réglementation applicable au 20 mai 2018,
- Sensibiliser le stagiaire sur l'importance de la formation,
- Mobiliser son attention et le rendre acteur de sa formation,
- Accroître son autonomie et niveau de responsabilité dans son activité professionnelle,
- Assurer une qualité de prestation et développer l'image de marque du Contrôle Technique Poids Lourds,
- Responsabiliser le stagiaire sur la mission de service public.

Pour atteindre ces objectifs l'ensemble du programme sera traité de la façon suivante :

- Vidéo projecteur pour les animations informatisées, (diaporamas, photos, vidéos),
- Travaux dirigés illustrés,
- Clés USB avec supports de cours fournis aux stagiaires.

SECTA FORMATION assure la veille technologique et réglementaire afin de tenir à jour le contenu de ses supports de cours et décide des moyens pédagogiques les mieux appropriés à sa formation.

Les modifications du programme entraîneront des changements de version ou d'indice conformément au cahier des charges CDC 30.

1.2 DEROULEMENT DES MODULES DE FORMATION Q3

MODULES TECHNIQUES GENERAUX : 7h00 DE TMD

Les modules portant sur les TMD se déroulent sur la journée du vendredi, à la suite du maintien de qualification Q1 et Q2 pour les stagiaires habilités Q1-Q2 et Q3.

Vendredi : 08h00 - 12h00

13h00 – 16h00

Modules IT PL F14 Contrôles supplémentaires – TMD – Q3

TD - F14 - Contrôles supplémentaires – TMD - Test Q.C.M. Q3 (7h00)